

74560 - Actions éducatives à l'environnement

**Propositions d'attribution de subventions
suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêts
départemental d'Education à l'Environnement 2018**

Rapport n° CP/2018/080

Service gestionnaire :
L420 - Service milieux naturels

Résumé :

Dans le cadre des changements institutionnels introduits par la loi NOTRe, et dans l'objectif d'une meilleure lisibilité de l'intervention du Département, la Commission Permanente a décidé, par délibération du 07 novembre 2016 (N° CP/2016/529), de faire évoluer toutes les aides directes liées au fonctionnement des associations appartenant au réseau d'éducation à l'environnement, vers un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI), centré sur les compétences du Département : les espaces naturels sensibles, d'une part, et le public des collégiens, d'autre part.

Suite à une année d'expérimentation, le Conseil Départemental a décidé, par délibération du 11 décembre 2017 (N° CD/2017/089) d'entériner les grands principes de ce nouveau mode d'intervention par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêts annuel, et de fixer un cadre de travail avec les structures d'éducation à l'environnement pour les années 2018 et 2019, au moyen d'une convention de cadrage.

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité de ce cadre de travail et a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions aux associations ayant déposé des projets dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts d'éducation à l'environnement pour 2018.

I. L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS DEPARTEMENTAL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Depuis la loi du 18 juillet 1985, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Cette politique vise prioritairement à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques remarquables.

Dans ce cadre, le Département du Bas Rhin s'est engagé à ouvrir ses Espaces Naturels Sensibles (ENS) au grand public, dans le but de le sensibiliser à l'importance, à la richesse et à la fragilité des milieux naturels. Les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique d'éducation à l'environnement permettent de répondre à cet objectif de valorisation des 20 sites « ENS » du Département.

Suite à la tenue des Assises de l'Engagement et à l'évolution institutionnelle (loi NOTRe), le Département a été amené à adapter ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique, notamment avec l'ARIENA et les membres de son réseau sur le volet éducation à l'environnement.

L'évolution du cadre de cette politique vers un Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) a été décidée par la Commission Permanente le 07 novembre 2016 (CP/2016/529).

En 2017, le Département a donc lancé l'expérimentation d'un Appel à Manifestation d'Intérêts, recentré sur ses compétences, afin de valoriser et de mieux faire connaître les enjeux de préservation des ENS, notamment auprès des jeunes générations, tout en contribuant à l'économie verte et au développement territorial.

La Commission Permanente réunie le 03 avril 2017 (CP/2017/134) s'est ainsi prononcée sur les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2017, et a décidé d'attribuer un montant de 398 345 euros, pour 20 projets déposés par 13 structures.

Faisant suite à cette année d'expérimentation, le Conseil Départemental a décidé, par délibération du 11 décembre 2017 (N° CD/2017/089) d'entériner les grands principes de ce nouveau mode d'intervention par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêts annuel, et de fixer un cadre de travail avec les structures d'éducation à l'environnement pour les années 2018 et 2019.

Cette évolution s'appuie sur deux axes majeurs, dans lesquels les projets déposés par les structures doivent obligatoirement s'inscrire :

- l'ouverture et la sensibilisation du public à la préservation des Espaces Naturels Sensibles et des sites emblématiques du Département (rieds, vergers, ...) tout en permettant la création d'une dynamique de communication et de sensibilisation autour de ces espaces,

- les démarches innovantes de développement des territoires en lien avec la valorisation des Espaces Naturels Sensibles, notamment celles favorisant l'émergence des projets locaux s'appuyant sur des problématiques de proximité (circuits courts, filières « énergie locale »...), tout en prenant en compte des enjeux plus transversaux aux politiques départementales : l'éducation à la citoyenneté, le handicap, le lien intergénérationnel.

L'un des objectifs poursuivis par cet Appel à Manifestation d'Intérêts, est de sélectionner les initiatives de qualité répondant au mieux aux priorités départementales en matière d'éducation à l'environnement, notamment par la mise en place des critères suivants :

- la qualité pédagogique des projets, leurs impacts sur le public,

- le public cible des collégiens ainsi que les autres publics prioritaires du Département (public en situation de handicap, personnes âgées,...),

- l’attractivité et le caractère innovant (l’éducation à la citoyenneté, le lien intergénérationnel,...),
- la prise en compte des enjeux et des dynamiques territoriales,
- le coût du projet.

II.LE PROCESSUS DECISIONNEL

La mise en place de l’Appel à Manifestation d’Intérêts permet notamment un pilotage plus affirmé avec les Conseillers départementaux et les projets des territoires.

Les dossiers déposés par les structures ont été présentés pour avis au sein des Commissions Territoriales compétentes.

Cet examen a permis aux Conseillers départementaux de formuler un avis sur l’adéquation des objectifs des projets avec les critères de l’Appel à Manifestation d’Intérêts départemental en matière d’éducation à l’environnement et de proposer un montant d’aide.

Des compléments d’information ont été sollicités auprès des associations au regard des attentes de chaque territoire et de la méthodologie proposée pour la construction des projets, lorsque cela s’est avéré nécessaire.

Sur cette base, les associations ont précisé leurs objectifs et le contenu de leurs projets, et stabilisé les budgets prévisionnels. Les synthèses des dossiers de chaque territoire ont été présentées pour avis à la Commission des Dynamiques Territoriales le 26 mars 2018.

Il est à présent proposé à la Commission Permanente de décider de retenir les projets déposés par les différentes associations, dans le cadre de l’Appel à Manifestation d’Intérêts.

II. LES PROPOSITIONS D’ATTRIBUTION D’AIDES LIEES A L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERETS DEPARTEMENTAL D’EDUCATION A L’ENVIRONNEMENT 2018

Afin d’apporter une aide financière correspondant au mieux aux attentes et aux spécificités des territoires, il est proposé de répartir l’enveloppe disponible de 400 000 euros de la façon suivante.

❖ Territoire Nord (voir détails des projets en annexe 1)

Porteur du projet	Nature du projet	Montant proposé
--------------------------	-------------------------	------------------------

Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord	Sensibiliser le public des collégiens à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département	46 792 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	7 367 euros
Total Territoire Nord		54 159 euros

❖ **Territoire Sud (voir détails des projets en annexe 2)**

Porteur du projet	Nature du projet	Montant proposé
Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale	Sensibiliser le public des collégiens à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département	52 000 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	15 084 euros
Association Générale des Familles Ferme pédagogique de Rhinau	Sensibiliser les publics en situation de handicap et les collégiens aux Espaces Naturels Sensibles du Département, notamment en favorisant les actions liées à l'éco-citoyenneté	30 796 euros
Maison de la Nature Bruche Piémont	Sensibiliser à la nature et à l'environnement sur le territoire de la « Bruche, Piémont et Kochersberg » en s'appuyant sur le réseau de pistes cyclables du territoire.	2 800 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	2 618 euros
Total Territoire Sud		103 298 euros

❖ **Territoire Ouest (voir détails des projets en annexe 3)**

Porteur du projet	Nature du projet	Montant proposé
Grange aux Paysages	Sensibiliser le public des collégiens à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département	53 160 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	4 433 euros
Association Les Piverts	Permettre aux collégiens et aux personnes en situation de handicap de prendre conscience de la richesse naturelle des Espaces Naturels	9 500 euros

	Sensibles et de sites remarquables de leur territoire	
SYCOPARC pour la Maison de l'Eau et de la Rivière	Sensibiliser le public à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département, au travers d'actions spécifiques à destination des collèves	45 519 euros
Total Territoire Ouest		112 612 euros

❖ **Territoire EUROMETROPOLE de Strasbourg (voir détails des projets en annexe 4)**

Porteur du projet	Nature du projet	Montant proposé
Strasbourg Initiation Nature et Environnement	Sensibiliser le public des collégiens à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département	57 456 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	5 580 euros
Ferme de la Ganzau	Projet portant sur la promotion de comportements alimentaires dans le respect de productions adaptées au développement durable	9 000 euros
Total Territoire EUROMETROPOLE de Strasbourg		72 036 euros

❖

❖ **Associations à rayonnement départemental (voir détails des projets en annexe 5)**

Porteur du projet	Nature du projet	Montant proposé
ARIENA	Sensibiliser le public des collégiens à la richesse et aux enjeux liés à la préservation des Espaces Naturels Sensibles du Département	24 200 euros
	Sensibilisation à l'alimentation durable, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des circuits courts	25 800 euros

LPO	Découverte des enjeux liés à la conservation des espaces naturels sensibles, à travers leur biodiversité spécifique	6 500 euros
-----	---	--------------------

Total associations à rayonnement départemental	56 500 euros
---	---------------------

Les différentes Commissions ont proposé de retenir les projets qui répondent de manière pertinente aux critères exprimés dans le cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêts départemental d'éducation à l'environnement 2018.

Les tableaux détaillés des subventions liées aux projets qu'il est proposé de retenir dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2018 sont annexés au présent rapport.

La Commission des Dynamiques Territoriales a émis un avis favorable au présent rapport le 26 mars 2018.

En cas d'accord de la Commission Permanente, les crédits suivants seront à prélever sur l'enveloppe budgétaire correspondante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15170	65-6574-738	400 000,00 €	400 000,00 €	398 605,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- arrête les résultats de l'Appel à Manifestation d'Intérêts 2018 départemental pour l'éducation à l'environnement, tel qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

- décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans ces mêmes tableaux des subventions d'un montant total de 398 605 €.

Les modalités de versement sont les suivantes :

. conformément au règlement financier départemental, le versement des subventions attribuées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2018 pour les structures suivantes, la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, la Grange aux Paysages, le Sycoparc pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, Strasbourg Initiation Nature et Environnement et l'ARIENA,

. pour les autres bénéficiaires, la Maison de la Nature Bruche Piémont, l'association Les Piverts, la Ferme de la Ganzau et la LPO, les subventions seront versées sur production

d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives ;

- approuve les termes des projets des conventions financières 2018 à conclure entre le Département et la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et de l'Alsace du Nord, la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace centrale, l'Association Générale des Familles pour la ferme pédagogique de Rhinau, la Grange aux Paysages, le Sycoparc pour la Maison de l'Eau et de la Rivière, Strasbourg Initiation Nature et Environnement et l'ARIENA , tels que présentés en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à les signer.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY